

## FICHE DE POSTE

	<b>REFERENCE</b>	<b>N°40</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant spécialisé en : unité d'enseignement autisme en maternelle UEMA unité d'enseignement autisme en élémentaire UEEA</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Ces dispositifs médico-sociaux sont implantés dans les écoles suivantes : UEMA- École maternelle des Dames, Marseille 2ème (ARI) UEMA- École maternelle La Bricarde, Marseille 16ème (APAR) UEMA- École maternelle Paul Cézanne de Miramas (IME Les Cyprès AGAPEI 13) UEEA- École élémentaire La Blancarde, Marseille 12ème (AMSP)
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL ET RÉFÉRENCES</b>	L'unité d'enseignement autisme en maternelle est un dispositif accueillant 7 élèves âgés de trois ans, ayant un diagnostic d'autisme et n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire. L'unité d'enseignement en élémentaire accueille, elle, 10 élèves. Ces unités sont adossées à un établissement médico-social. - 4è plan autisme (2018-2022) - Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux 2018-2022
	<b>MISSIONS</b>	- Mettre en œuvre les temps d'enseignement. - Assurer la coordination pédagogique de l'unité d'enseignement. - Assurer la cohérence des projets personnalisés de scolarisation (PPS). - Partager, avec l'équipe du service médico-social à laquelle il appartient, un langage et des outils de réflexion communs. - Participer, avec l'équipe du service médico-social, aux évaluations et régulations du projet de l'enfant.
	<b>COMPÉTENCES</b>	En particulier sur cette UE, le candidat : - a une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA), - sait travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux et de soins, - développe un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du spectre autistique (TSA), - assure le pilotage du dispositif et est en capacité de développer les projets d'inclusion des élèves dans les classes de l'école maternelle ou élémentaire en concertation avec l'équipe enseignante.
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE</b>	Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent). Les enseignants qui ne possèdent pas de spécialisation peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.
	<b>NOMINATION</b>	L'enseignant est affecté à titre définitif, si qualification requise et après avis de la commission de recrutement.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à <a href="mailto:ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr">ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr</a> avant le 20 mars 2020.  Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
	<b>CONTACT</b>	UEMA Miramas : Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest <a href="mailto:ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr">ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</a> 0490490178 UEMA et UEEA Marseille : Mme Maurel IEN-ASH Marseille <a href="mailto:ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr">ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr</a> 0491996816